

Leçon 11.

L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance.

Introduction.

Depuis 1950, la collaboration entre les Etats européens n'a de cesse de s'accroître, à la fois par le nombre croissant d'Etats présents dans la CEE puis l'UE et par l'approfondissement de la collaboration économique et politique entre ces Etats. Comment l'Union Européenne s'est-elle imposée comme un nouveau territoire de référence et d'appartenance ? Quelle place occupe la France dans ce territoire ?

I. La construction d'une Union politique démocratique.

L'Union européenne s'est construite autour de **valeurs et principes démocratiques, comme en témoignent ses institutions.** Le sentiment d'appartenance se construit, notamment, grâce aux symboles de l'UE et grâce à la **citoyenneté européenne** dont disposent automatiquement les citoyens des Etats membres de l'UE. Ces derniers votent pour leurs **représentants au Parlement européen.** Par ailleurs, tous les pays de l'UE sont représentés dans les différentes institutions (voir schéma).

La **France** occupe une place particulière au sein de l'UE : elle fait partie des **membres fondateurs** et elle a longtemps constitué, avec l'Allemagne, le « couple moteur » de l'UE. Deuxième pays le plus peuplé d'Europe, elle dispose de 79 sièges (sur 705) au **Parlement européen qui siège à Strasbourg.** Elle est le 2ème plus important contributeur au budget de l'UE.

Du fait de l'élargissement de l'UE, l'influence de la France a pu diminuer mais le pays reste porteur d'initiatives. Ainsi, la France est **à l'initiative de la création d'un Fonds européen de défense** (opérationnel depuis le 1er janvier 2021) ou encore **de l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union** (entrée en vigueur en octobre 2023).

FED (Fond Européen de Défense) : programme de l'Union européenne destiné à financer la recherche et le développement de programmes industriels dans le domaine de la défense. Il est doté d'une enveloppe de 7,9 milliards d'euros pour la période budgétaire 2021-2027.

Taxe carbone : taxe sur les produits importés dans l'UE dont le montant dépend des émissions de carbone des entreprises situées dans les pays hors U.E.

II. La construction d'un territoire commun pour renforcer le sentiment d'appartenance.

Pour renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'UE, plusieurs projets ont été mis en place :

- **l'espace Schengen** : il permet la libre circulation des gens entre les Etats membres de l'UE sans contrôle aux frontières.

- **l'euro** : il permet à 20 Etats de l'UE d'avoir la même monnaie. Cela facilite la vie des personnes voyageant au sein de ces Etats. Cela facilite également les échanges commerciaux et les investissements entre les pays membres de la **zone euro.**

- **le programme Erasmus** qui permet des échanges universitaires au sein de l'UE (devenu aujourd'hui Erasmus+) et favorise le sentiment d'appartenance à l'UE. **Depuis 1987, plus de 4 millions de jeunes ont pu bénéficier de ce programme** qui leur permet d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience professionnelle ou de travailler comme bénévoles à l'étranger. Ils étaient 340 000 en 2017-2018.

- **la construction de réseaux de transports trans-européens**, tels la ligne LGV Lyon-Turin, la Magistrale européenne (ligne LGV) ou l'axe fluvial Rhin/Meuse/Main/ Danube.

- **la coopération transfrontalière (voir exercice sur la « Grande Région »).**

Espace Schengen : espace de libre circulation des personnes.

Zone euro : ensemble des pays disposant de la monnaie unique européenne, l'euro.

Erasmus : programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Le programme 2021-2027 (fort de 26,2 milliards d'euros) met fortement l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

Trans-européen : à travers l'Europe.

Coopération transfrontalière : actions menées en commun par deux régions de part et d'autre d'une frontière entre 2 pays.

III. Des actions pour réduire les inégalités.

Le territoire de l'UE présente des inégalités. Le **coeur économique et politique de l'UE correspond à la mégalopole** qui va de Milan à Londres (*Londres ne fait plus partie de l'UE mais appartient à la mégalopole européenne*) en passant par Munich, Francfort et Paris. C'est la région européenne qui est la plus **riche** et qui reçoit le **moins d'aides**.

A contrario, certains espaces de l'UE sont moins dynamiques et moins développés (régions situées au Sud, à l'Est et à l'extrême Nord de l'UE). Ces **régions périphériques** sont celles qui reçoivent le **plus d'aides**.

Cependant, à l'intérieur de chacun de ces espaces, y compris les plus riches, il existe des territoires en difficulté (quartier de la politique de la ville, zones rurales en déclin, régions industrielles en reconversion...).

L'UE, à travers sa politique régionale, entend réduire les inégalités entre les territoires. Elle intervient donc, à travers le **FEDER** et le **FSE+**, dans le **financement de projets** destinés à aider au développement durable de ces territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux (voir exercice 2 de la fiche). Cette politique est fondée sur la **solidarité entre les pays européens**.

Les projets de **développement de réseaux de communication** trans-européens et de coopérations transfrontalières participent également à **réduire les inégalités en connectant l'ensemble des territoires entre eux**.

Mégalopole européenne : espace qui concentre les plus fortes densités de population et de richesse en Europe.

FEDER : le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

FSE+ : Le Fonds social européen+ (FSE+) est doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Il apporte une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences.

Conclusion

L'Union européenne agit pour renforcer le sentiment d'appartenance des Européens à travers les institutions et la citoyenneté européennes comme à travers des projets transfrontaliers, trans-européens comme des projets régionaux voire locaux. Ces projets permettent également de réduire les inégalités présentes entre les territoires.

Cependant, l'UE est encore un territoire à géométrie variable (tous les Etats n'ont pas l'euro par exemple) et des dissensions entre les Etats membres montrent la fragilité de cette construction dans laquelle la France occupe une place particulière de par son rôle historique et son poids économique et militaire.

Leçon 11.

L'Union européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance.

Introduction.

Depuis 1950, la collaboration entre les Etats européens n'a de cesse de s'accroître, à la fois par le nombre croissant d'Etats présents dans la CEE puis l'UE et par l'approfondissement de la collaboration économique et politique entre ces Etats. Comment l'Union Européenne s'est-elle imposée comme un nouveau territoire de référence et d'appartenance ? Quelle place occupe la France dans ce territoire ?

I. La construction d'une Union politique démocratique.

L'**Union européenne** s'est construite autour de **valeurs et principes démocratiques, comme en témoignent ses institutions**. Le sentiment d'appartenance se construit, notamment, grâce aux symboles de l'UE et grâce à la **citoyenneté européenne** dont disposent automatiquement les citoyens des Etats membres de l'UE. Ces derniers votent pour leurs **représentants au Parlement européen**. Par ailleurs, tous les pays de l'UE sont représentés dans les différentes institutions (voir schéma).

La **France** occupe une place particulière au sein de l'UE : elle fait partie des **membres fondateurs** et elle a longtemps constitué, avec l'Allemagne, le « couple moteur » de l'UE. Deuxième pays le plus peuplé d'Europe, elle dispose de 79 sièges (sur 705) au **Parlement européen qui siège à Strasbourg**. Elle est le 2ème plus important contributeur au budget de l'UE.

Du fait de l'élargissement de l'UE, l'influence de la France a pu diminuer mais le pays reste porteur d'initiatives. Ainsi, la France est **à l'initiative de la création d'un Fonds européen de défense** (opérationnel depuis le 1er janvier 2021) ou encore **de l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'Union** (entrée en vigueur en octobre 2023).

FED (Fond Européen de Défense) : programme de l'Union européenne destiné à financer la recherche et le développement de programmes industriels dans le domaine de la défense. Il est doté d'une enveloppe de 7,9 milliards d'euros pour la période budgétaire 2021-2027.

Taxe carbone : taxe sur les produits importés dans l'UE dont le montant dépend des émissions de carbone des entreprises situées dans les pays hors U.E.

II. La construction d'un territoire commun pour renforcer le sentiment d'appartenance.

Pour renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'UE, plusieurs projets ont été mis en place :

- **l'espace Schengen** : il permet la libre circulation des gens entre les Etats membres de l'UE sans contrôle aux frontières.

- **l'euro** : il permet à 20 Etats de l'UE d'avoir la même monnaie. Cela facilite la vie des personnes voyageant au sein de ces Etats. Cela facilite également les échanges commerciaux et les investissements entre les pays membres de la **zone euro**.

- **le programme Erasmus** qui permet des échanges universitaires au sein de l'UE (devenu aujourd'hui Erasmus+) et favorise le sentiment d'appartenance à l'UE. **Depuis 1987, plus de 4 millions de jeunes ont pu bénéficier de ce programme** qui leur permet d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience professionnelle ou de travailler comme bénévoles à l'étranger. Ils étaient 340 000 en 2017-2018.

- **la construction de réseaux de transports trans-européens**, tels la ligne LGV Lyon-Turin, la Magistrale européenne (ligne LGV) ou l'axe fluvial Rhin/Meuse/Main/ Danube.

- **la coopération transfrontalière (voir exercice sur la « Grande Région »)**.

Espace Schengen : espace de libre circulation des personnes.

Zone euro : ensemble des pays disposant de la monnaie unique européenne, l'euro.

Erasmus : programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Le programme 2021-2027 (fort de 26,2 milliards d'euros) met fortement l'accent sur l'inclusion sociale, les transitions écologique et numérique et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

Trans-européen : à travers l'Europe.

Coopération transfrontalière : actions menées en commun par deux régions de part et d'autre d'une frontière entre 2 pays.

III. Des actions pour réduire les inégalités.

Le territoire de l'UE présente des inégalités. Le **coeur économique et politique de l'UE correspond à la mégalopole** qui va de Milan à Londres (*Londres ne fait plus partie de l'UE mais appartient à la mégalopole européenne*) en passant par Munich, Francfort et Paris. C'est la région européenne qui est la plus **riche** et qui reçoit le **moins d'aides**.

A contrario, certains espaces de l'UE sont moins dynamiques et moins développés (régions situées au Sud, à l'Est et à l'extrême Nord de l'UE). Ces **régions périphériques** sont celles qui reçoivent le **plus d'aides**.

Cependant, à l'intérieur de chacun de ces espaces, y compris les plus riches, il existe des territoires en difficulté (quartier de la politique de la ville, zones rurales en déclin, régions industrielles en reconversion...).

L'UE, à travers sa politique régionale, entend réduire les inégalités entre les territoires. Elle intervient donc, à travers le **FEDER** et le **FSE+**, dans le **financement de projets** destinés à aider au développement durable de ces territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux (voir exercice 2 de la fiche). Cette politique est fondée sur la **solidarité entre les pays européens**.

Les projets de **développement de réseaux de communication** trans-européens et de coopérations transfrontalières participent également à **réduire les inégalités en connectant l'ensemble des territoires entre eux**.

Mégalopole européenne : espace qui concentre les plus fortes densités de population et de richesse en Europe.

FEDER : le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

FSE+ : Le Fonds social européen+ (FSE+) est doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Il apporte une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences.

Conclusion

L'Union européenne agit pour renforcer le sentiment d'appartenance des Européens à travers les institutions et la citoyenneté européennes comme à travers des projets transfrontaliers, trans-européens comme des projets régionaux voire locaux. Ces projets permettent également de réduire les inégalités présentes entre les territoires.

Cependant, l'UE est encore un territoire à géométrie variable (tous les Etats n'ont pas l'euro par exemple) et des dissensions entre les Etats membres montrent la fragilité de cette construction dans laquelle la France occupe une place particulière de par son rôle historique et son poids économique et militaire.